

PIECE JOINTE 9. AVIS DU MAIRE

M. Patrice ROBERT
Société Jacomo
Avenue Strassburger
14800 Deauville

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

n° de l'envoi : **1A 167 411 6492 5**



A l'attention de Monsieur le Maire de St Arnoult

Lettre LAR N ° 1A 167 411 6492 5

Objet : Avis du Maire / sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau bâtiment du site JACOMO à DEAUVILLE et SAINT-ARNOULT, sur les parcelles cadastrales N°33,35,37,39 sur la commune de Deauville et N°348,349,379 sur la commune de Saint-Arnoult, et conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- interdictions ou limitations d'accès ;
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Patrice ROBERT,
Directeur de site

Le 3 Décembre 2021

Signature

M. Patrice ROBERT
Société Jacomo
Avenue Strassburger
14800 Deauville

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

n° de l'envoi : **1A 167 411 6491 8**



A l'attention de Monsieur le Maire de Deauville

Lettre LAR N ° 1A 167 411 6491 8

Objet : Avis du Maire / sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau bâtiment du site JACOMO à DEAUVILLE et SAINT-ARNOULT, sur les parcelles cadastrales N°33,35,37,39 sur la commune de Deauville et N°348,349,379 sur la commune de Saint-Arnoult, et conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- interdictions ou limitations d'accès ;
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Patrice ROBERT,
Directeur de site

Le 3 Décembre 2021

Signature